



DÉCISION
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION
LE PARC DE LA CLEF
7. FINANCES LOCALES
7.5 SUBVENTIONS

GS/PC
N°D2022-176

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants ;
Vu le 3° de la délibération n°D2021-75B du 12 avril 2021 donnant délégation au Président pour décider de la liquidation des subventions et participations aux organes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000 euros HT ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association Le Parc de la Clef de Saint-Sauveur-Marville à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux concernant le projet culturel 2022 : « La Fée du Parc » ;

Considérant que le Cabinet du Président s'est vu attribuer une enveloppe de 80 000€ pour le versement de subventions, notamment aux associations touristiques et culturelles qui participent au rayonnement du territoire ;

Considérant que la volonté de l'Agglo du Pays de Dreux de soutenir l'association par le biais d'une subvention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € TTC à l'association Le Parc de la Clef dans le cadre du projet culturel 2022 : « La Fée du Parc ».

ARTICLE 2 : **DE CHARGER** Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le

20 DEC. 2022

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 20 DEC. 2022